



16ème législature

Question N° : 5128	De Mme Nadège Abomangoli (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Meilleure prise en compte du covid long	Analyse > Meilleure prise en compte du covid long.
Question publiée au JO le : 31/01/2023 Réponse publiée au JO le : 11/04/2023 page : 3401		

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation des personnes affectées par un covid long. Depuis l'arrivée de l'épidémie de covid-19, la communauté scientifique, avec l'appui des différents États, a permis la production de vaccins permettant de protéger la majorité de la population. Toutefois, ce virus demeure léthal pour certains groupes fragiles de la population et nécessite toute la vigilance. De même, Santé publique France estime à deux millions le nombre des concitoyens affectés par des complications à long terme suite à leur contamination au covid-19. Les séquelles immunitaires, cardio-vasculaires, rénales et neurologiques du covid long sont bien documentées et viennent gravement affecter la vie des personnes qui en sont atteintes. La situation est telle que le docteur Tedros Adhamom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, déclarait en octobre 2022 dans le *Guardian* le besoin urgent que les États du monde prennent au sérieux la menace du covid long en agissant sur la protection et le développement de traitements. Le Gouvernement a annoncé en mars 2022 un plan national contre le covid long afin notamment de développer la recherche médicale sur des traitements contre ces affections. On est en attente des conclusions de cette *task force* du ministère de la santé et de la prévention. Le Parlement a également adopté une loi en janvier 2022 portant sur le covid long qui prévoit notamment de créer une plateforme de référencement et de prise en charge des malades chroniques du covid, un temps partiel thérapeutique et la prise en charge des soins et médicaments pour traiter cette maladie. Aujourd'hui encore, on est en attente des décrets d'application de cette loi alors qu'ils sont particulièrement attendus par les malades. En effet, Mme la députée a été souvent interpellée à ce sujet par les habitants de sa circonscription. Par ailleurs, le plan national annoncé en mars 2022 invoque les limites de la recherche sur le covid long pour pouvoir le faire reconnaître comme une affection de longue durée. Elle lui demande quand seront pris les décrets d'application de la loi covid long. Elle lui demande également si l'avancée de la recherche permettrait d'envisager une reconnaissance du covid long comme affection de longue durée.

Texte de la réponse

Le Gouvernement travaille activement à la déclinaison d'une politique de santé pour les Français souffrant d'un Covid long. En témoigne la feuille de route "Comprendre, informer, prendre en charge" dévoilée en mars 2022 et déclinée depuis. Plusieurs actions ont été déployées au cours des derniers mois, visant à fluidifier les parcours et faciliter les prises en charge : - Des cellules de coordination, visant à accompagner, informer, orienter les professionnels et les patients mais également à coordonner les interventions des parcours des patients les plus complexes, ont été créées en lien avec les agences régionales de santé et sont désormais déployées dans tous les territoires. - Pour soutenir la construction de l'offre de soins et soutenir les cellules de coordination, 20 millions



d'euros au titre du Fonds d'investissement régional sont prévus dans la feuille de route et ont été sanctuarisés. - La création en milieu d'année d'une plateforme par l'assurance maladie, en lien avec l'association TousPartenairesCovid, permet de faciliter l'orientation initiale des patients atteints d'un Covid long - Enfin, la publication de recommandations par la HAS relatives aux symptômes prolongés chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte vise à améliorer le diagnostic et la prise en charge par les professionnels de santé : la publication de l'orientation prioritaire de développement professionnel continu pour le triennal 2023-2025 « Prise en charge des patients présentant des symptômes prolongés suite à une Covid 19 » viendra également renforcer les connaissances et les compétences des professionnels de santé qu'elle vise. Le Docteur Dominique Martin a été chargé par le Ministre de la santé et de la prévention de l'animation et du suivi de ces travaux autour du Covid long. L'ensemble de ces travaux a vocation à se poursuivre et c'est dans ce cadre que l'assurance maladie et le ministère de la santé et de la prévention examinent actuellement les besoins à couvrir dans le cadre de l'accompagnement des patients et de la prise en compte de l'ensemble de l'écosystème numérique et de l'offre de soins existante. La création de la plateforme prévue par la loi du 24 janvier 2022 pour le référencement et la prise en charge des patients atteints de Covid long doit s'inscrire dans ce contexte au service d'un objectif de qualité des prises en charge et d'efficience collective.